

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 27 présents : 23 votants : 26

L'an deux mille vingt et un le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session publique ordinaire à la salle des Etangs, sous la présidence de Monsieur Claude LABARRE, Maire.

Date de convocation : 6 avril 2021

PRÉSENTS : Mmes et MM. Michel AUBRY, Hervé BELLANGER, Stéphanie BIDET, Eloïse CHEMIN, Jean-Pierre CLAVAUD, Franck EYMARD, Christiane FOURAGE, Angélique GUERIN, Béatrice JOLLY, Claude LABARRE, Pierre-Yves LEBRETON, François LE MAUFF, Christine LEROUX, Luc MAIREAUX, Romuald MARTIN, Audrey MOKHTAR, Olivier NICOT, Mikaël PERRAY, Isabelle PRAUD, Jean-Noël REMIA, Delphine ROUSSET et Emmanuelle SAULQUIN, Didier SORIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mmes et MM. Chantal BERNARD, Muriel CHIFFOLEAU (procuration à Isabelle PRAUD), Robert GROSSEAU (procuration à Didier SORIN), et Mireille RIOU-CUSSONNEAU (procuration à Delphine ROUSSET).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey MOKHTAR est désignée secrétaire de séance.

ASSISTANTE : Mme Christine ORAIN, Secrétaire Générale

-0-0-0-0-0-0-

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc MAIREAUX, adjoint à l'urbanisme, qui expose qu'il est nécessaire de dénommer la voie nouvelle traversant le lotissement dit « du Petit Bal » aménagé par La Nantaise d'Habitations (v. plan joint). Cette voie qui débute sur la rue du Petit Bal sera amenée à rejoindre la rue Georges Sicard lors de l'aménagement de ce secteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

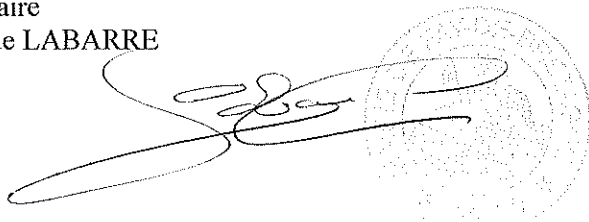
Considérant l'intérêt de conserver un nom de fleurs comme l'ensemble des voies alentours,

Les membres de la commission « aménagement » en date du 23 mars 2021, proposent le nom de « rue des Jonquilles »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte la dénomination « Rue des Jonquilles ».

Le Maire
Claude LABARRE



Le Maire

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publié en Mairie le 14 avril 2021